

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 84 (1996)

Heft: 5

Artikel: Job-sharing sur le terrain

Autor: Ley, Anne-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-280961>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Première séance de la Commission fédérale pour les questions féminines, Berne 1976. On reconnaît: le conseiller fédéral Hans Hürlimann, chef du Département de l'intérieur qui préside, à sa droite Emilie Lieberherr, présidente de la Commission, le directeur de l'Office de la culture, et Jacqueline Berenstein-Wavre, vice-présidente. (photo Agenda des Femmes 1977)

JOB-SHARING SUR LE TERRAIN

Les trois femmes de la Commission fédérale pour les questions féminines pratiquent le partage du travail: en toute sérénité.

On les voit, toutes les trois, le regard attentif, jetant quelques notes sur le papier, pendant les séances de la Commission fédérale des questions féminines: Elisabeth Keller, Verena Laedrach, Claudia Weilenmann. Toutes trois incarnent l'équipe du secrétariat de cet organisme consultatif et représentatif de la société suisse, qui célèbre ses vingt ans d'existence en 1996. La fête aura lieu le 20 mai à Lucerne, patrie de l'actuelle présidente de la Commission, Judith Stamm, vice-présidente du Conseil national. Et on retrouvera cette équipe à trois, œuvrant dans les coulisses, avec une discrète efficacité.

Sur le papier, Elisabeth Keller qui a rang de collaboratrice scientifique au sein de l'administration fédérale, signe tous les documents de la Commission en qualité de secrétaire. Dans la pratique quotidienne, toutes trois affirment avec vigueur leur attachement au travail en équipe, chacune étant capable de répondre aux multiples sollicitations des membres de la Commission, des fonctionnaires de la Confédération et du public. «Nous avons un cahier des charges

qui nous attribue à chacune ses spécialités, souligne Verena Laedrach, la plus ancienne sur le pont puisqu'elle affiche dix-neuf ans de présence au secrétariat. Dans la vie quotidienne, puisque nous nous partageons, par tiers, un poste à 150%, nous pratiquons un véritable job-sharing. «D'ailleurs, renchérit Claudia Weilenmann, la plus nouvelle puisqu'elle a débuté dans ce job en septembre 1995, c'est le côté le plus gratifiant de notre travail, celui de discuter systématiquement ensemble, que ce soit pour la préparation des séances, les contacts avec l'extérieur et le suivi découlant des décisions prises par la Commission». «Il est interdit à une secrétaire de tomber malade, s'exclame Elisabeth Keller, entrée au service de la Commission en 1990, mais il y a des moments où le travail nous submerge. Heureusement que nous sommes trois, pour suppléer à d'éventuelles défaillances, de manière à garantir la continuité qu'on exige de nous».

Ce ne sont pas des jobs à mi-temps, chacune donne encore 20% de son temps en plus au Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes,

sans compter tout le temps qu'elle consacre à la réflexion et à la lecture. La Commission et le Bureau partagent les mêmes locaux, Eigerplatz 5 à Berne, et jouent le jeu de la porte ouverte.

En réalité, c'est le 28 janvier 1976 que le Conseil fédéral a approuvé la création de la Commission, organisme fédéral consultatif permanent, vivement revendiqué par les femmes, notamment lors du 4^e Congrès féminin de janvier 1975 à Berne. «Pour éviter la collision avec le Congrès de janvier 1996, la Commission, note Claudia Weilenmann, a opté pour faire la fête en mai».

«Ce vingtième anniversaire, on peut le placer sous le slogan «Des acquis - mais peu de changements». Ça vous rappelle quelque chose?» demande avec un sourire mi-figue mi-raisin Verena Laedrach? C'est le titre du dernier rapport de la Commission sur la situation des femmes en Suisse, publié l'année dernière, et qui illustre à merveille notre état d'esprit à la veille de ce vingtième anniversaire», affirme-t-elle. «Ce n'est vraiment pas le moment de relâcher notre vigilance, renchérit Elisabeth Keller, alors que l'économie est secouée par la récession et la déréglementation, lesquelles menacent les femmes encore davantage que les hommes. Une priorité de la Commission sera de plancher sur le sens du travail dans la société et d'attaquer à fond le dossier d'une nouvelle répartition du travail».

L'esprit d'équipe et une bonne dose d'humour, Eigerplatz 5, entre le secrétariat de la Commission et les collaboratrices du Bureau, aident à surmonter la lassitude face à l'énormité de la tâche qui reste à accomplir.

Pourtant en vingt ans, avec trois présidentes que réunit une expérience pratique de parlementaires fédérales, Emilie Lieberherr, Lili Nabholz et Judith Stamm, la Commission affiche, calculé au poids de ses publications, un bilan impressionnant. Elle est une centrale de documentation irremplaçable sur la condition juridique, politique, sociale des femmes. Même si elle reste plutôt discrète, sur le plan de sa publicité, ce qui est imputable à sa composition selon le

dosage helvétique traditionnel linguistique et confessionnel (les hommes n'y sont pas interdits): associations féminines, partenaires sociaux, milieux scientifiques.

Une position stratégique

Mine de rien les secrétaires laissent leurs marques sur les actions de la Commission. Elles préparent les dossiers qui seront discutés, lors des séances plénières ou en groupes spécialisés plus restreints, en leur présence, en réalisent ensuite la synthèse et en assurent le suivi.

Nous reviendrons sur le bilan de ces vingt ans d'activité de la Commission. Aujourd'hui, nous vous présentons ces trois femmes qui concrétisent une expérience de job-sharing sur le terrain.

Elisabeth Keller a obtenu son diplôme à l'Ecole de commerce à Zurich, mais c'est à Berlin qu'elle a acquis sa formation universitaire - sciences politiques et droit - avec une bourse qui l'a néanmoins obligée à faire des petits jobs. Une autre bourse lui a permis de réaliser un travail de diplôme sur la problématique de l'égalité dans le domaine de l'éducation et du travail. Zurich et Berlin, deux villes particulièrement favorables à la mobilisation féministe et une voie toute tracée pour assumer le secrétariat de la Commission à Berne.

Verena Laedrach, Bernoise, secrétaire de formation, a bourlingué pendant cinq ans, de Madrid à Lisbonne en passant par l'Amérique latine et la Grande-Bretagne, avant de planter sa tente à Zurich dans la publicité, l'administration d'un théâtre et de reve-

nir à Berne pour travailler dans un magazine culturel. En faisant une offre spontanée à l'Office fédéral de la culture, elle se retrouve au secrétariat de la Commission des questions féminines. Féministe, elle l'est devenue en voyant lutter sa mère, divorcée, en butte aux injustices liées à son état-civil.

Claudia Weilenmann reste farouchement attachée à Zurich où elle a étudié les lettres, option langue et littérature allemande. Baignant dans les mouvements de femmes, actifs à Zurich, elle a occupé des tas de petits jobs peu rémunérateurs mais motivants, notamment dans la recherche en matière de littérature enfantine, avant de postuler à Berne. Vivant à Zurich, elle fait la navette tous les jours, dévorant bouquins et rapports dans le train.

Anne-Marie Ley

La Faculté des sciences économiques et sociales ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE

en statistique et probabilités
à la Section des hautes études
commerciales (HEC)

Charge: Il s'agit d'un poste à charge complète

Titre exigé: Doctorat ou titre jugé équivalent

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 1997 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 30 juin 1996 à l'administrateur de la Faculté des sciences économiques et sociales - UNI-MAIL - 102, bd Carl-Vogt, 1211 Genève 4, auprès duquel peuvent être obtenus des renseignements complémentaires sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La Faculté de médecine ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE OU ADJOINT

au Département de thérapeutique buccale
et orthodontie

Charge: Il s'agit d'une charge complète de professeur ordinaire ou adjoint à la Section de médecine dentaire (10/10^{èmes}) comprenant des enseignements prégradués et postgradués. Le titulaire devra simultanément développer des recherches en cariologie (pathologie et thérapie) et en endodontie.

Titre exigé: Diplôme de médecin-dentiste ou titre jugé équivalent

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 1996 ou à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 20 mai 1996 au doyen de la Faculté de médecine, 1, rue Michel-Servet, 1211 Genève 4, auprès duquel peuvent être obtenus des renseignements complémentaires sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE